
Arrondissement d'EPERNAY

Commune de
MAREUIL LE PORTPROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU MARDI 04 FEVRIER 2025 A 19H15

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 28 janvier 2025

Etaients présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Daniel GAGNEUR, Muriel POTEL, Régis LUCIEN, Isabelle CLOUET et Angélique HENAFF.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie JOBERT donne pouvoir à Céline MEUNIER
Pascal JOBERT donne pouvoir à Olivier VEAUX
Dominique HARLIN donne pouvoir à Patrick JAGER

Absents excusés :

Rachel PINHEIRO.

Secrétaire de séance : Angélique HENAFF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 12

Ordre du jour

- Convention restauration scolaire avec le collège,
- Tarifs repas des aînés (personnes extérieures),
- Subvention école classe découverte au lac du der,
- Bons de chauffage,
- Création de 2 postes de saisonniers d'adjoint technique (période estivale)
- Affaire en cours :
 - Révision PLU,
 - Pôle Scolaire,
 - Réfection façade mairie,
 - Travaux Eglise,
 - Vente maison rue de la Fontaine et terrain rue des Ecoles,
 - Vestiaires de foot,
 - Travaux de voirie Ruelle de la Fortelle,
- Préparation budget 2025,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

DEL 2025.02/06 : Tarif pour la participation des extérieurs au repas des aînés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif du repas des aînés pour les personnes extérieures à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- DE FIXER le tarif du repas des aînés pour les extérieurs à 55.00 €/ par personne,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2025.02/07 : Subvention exceptionnelle coopérative scolaire - classe de découverte

Considérant la demande de subvention exceptionnelle de la coopérative scolaire pour la participation de la Commune au voyage scolaire « classe de découverte » organisée en 2025 pour les élèves de CM2 (18 enfants),
Considérant le budget de la commune,
Considérant le plan de financement présenté,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DECIDE** :

- **D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle de 150 € par enfant soit un total de 2700 € pour l'année 2025 à la coopérative scolaire pour participer au financement de la classe découverte,
- Les crédits seront prévus au compte 65748 du budget 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2025.02/08 : Attribution de bons de chauffage

Monsieur le Maire présente la liste des personnes nécessiteuses pour bénéficier d'un bon de chauffage de 225 €.

Après en avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal** :

- DECIDE d'allouer un bon de chauffage d'une valeur de 225 € aux personnes jugées nécessiteuses,
- Le listing des personnes nécessiteuses sera transmis à EDF ou tout autre fournisseur d'électricité, lequel déduira la somme de 225 € sur leurs prochaines factures.

DEL 2025.02/09 : Création deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'entretien des espaces verts et de la voirie communale ;

Après en avoir délibéré, POUR : 12, CONTRE : 0, ABSENTION : 0, **DECIDE**

- Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025 pour le premier poste et du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 pour le second.
Ces agents assureront les fonctions d'Adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème}.
- Les agents recrutés sur ces emplois à temps complet pourront être amenés, sur demande du Maire à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires,
Les agents recrutés en qualité de non titulaire auront pour fonctions : entretien des espaces verts et de la voirie communale,
- Les agents recrutés en qualité de non titulaire seront rémunérés sur la base de l'échelle C1,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Convention restauration scolaire :

Nous avons rendez-vous avec les services du Département et du collège jeudi 06/02 pour discuter des modalités de la convention et du personnel à mettre à disposition. Il semblerait que les heures effectuées par l'agent au Pôle Scolaire ne puissent pas être comptabilisées.

Réfection façade de la mairie :

Les travaux de peinture et la réfection des grilles seront effectués en 2025.

Eglise :

Dossier à relancer avec la DRAC.

Vestiaires du terrain de foot :

Les devis sont toujours en cours de réception.

Pôle Scolaire :

Une loi devait être votée pour interdire de fumer devant les établissements scolaires mais elle est en instance suite au changement de gouvernement. Certaines communes ont pris un arrêté pour acter cette décision. Le Conseil Municipal décide de mener une réflexion sur la mise en œuvre de cette interdiction aux abords du Pôle Scolaire pour les habitants et les agents concernés.

Travaux Ruelle de la Fortelle :

Présentation du projet aux riverains lors d'une réunion publique jeudi 30/01. Une autre réunion sera organisée avant le démarrage des travaux.

Préparation budget 2025 :

Des décisions seront à prendre sur les travaux à réaliser en 2025 : aménagement du giratoire, trottoirs avenue Paul Doumer, rebouchage des fissures Espace 2000.

Tour de table

Olivier VEAUX :

- Bonne réactivité des agents techniques suite au déversement accidentel d'engrais sur la route.

Patrick JAGER :

- Une demande a été faite pour doubler l'éclairage public devant le soleil d'Or auprès de la CCPC.

Francis GRANZAMY :

- Mauvais état des coffrets d'éclairage public.

Rép Patrick JAGER : la CCPC doit les changer en même temps que les horloges placées à l'intérieur.

- Les nids de poule ont été signalés à la CCP, ils vont être rebouchés.

Régis LUCIEN :

- Réfection de la place Sainte Anne et Aristide Briand à prévoir.
- Installation de bancs à envisager sur les places et chemins de passage de randonneurs.

Daniel GAGNEUR :

- Container toujours présent à côté de l'école. S'il ne sert plus, il faudrait les retirer.

Angélique HENAFF :

- Les trottoirs Avenue Hubert Pierson et Avenue Paul Doumer ne font pas propres. Il faudrait envisager de supprimer/modifier les parties avec la terre et les plantations. Cela pourra être décidé avant le démarrage des travaux d'assainissement.

Fin de la séance à 20h50.

Le Maire,
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,
Angélique HENAFF